



Ouverture d'un compte assurance en étant fiché à la bf

Par **mykos**, le **09/07/2012** à **11:14**

Bonjour,

Voilà ma question, j'ai un dossier de surendettement depuis 6 ans, je règle mes échéances sans problème tous les mois. Mes parents voudraient me faire ouvrir un compte assurance MAPA à mon nom. Le problème c'est que je sais pas si je peux le faire étant fiché à la banque de france. Je ne souhaite pas que mes parents le sache bien évidemment. Est ce que je pourrais réaliser ce compte sans problème sachant que mes parents verseront la somme de 1000 euros pour l'ouverture et que le compte sera bloqué durant leur vie. Dès leur décès je pourrais avoir accès à ce compte mais pas avant. Pouvez vous m'aider à trouver ma réponse car les jours passent et j'ai rendez vous chez mes parents avec le conseiller.

Merci beaucoup pour votre aide .
Cordialement
sandrine

Par **Tisuisse**, le **09/07/2012** à **12:51**

Bonjour,

Si le compte est ouvert à votre nom et si vous êtes majeur(e) vos parents ne peuvent pas vous interdire de toucher aux sommes qui seront versées sur ce compte (droit des biens des personnes majeures). En effet, même si vos parents ont procuration sur ce compte, c'est vous,

et vous seul(e) qui restez responsable des mouvements monétaires de votre compte. Le compte étant ouvert à votre nom, il vous appartient et vous en faites ce que vous voulez.

Comment faire pour que les souhaits de vos parents puissent être respectés ? La réponse est simple : il ouvre un contrat d'épargne sous forme d'une assurance vie. Ils alimentent ce compte et vous désigne comme seul(e) bénéficiaire à la mort de l'un ou/et l'autre de vos parents. Là, effectivement, vous ne pourrez rien toucher tant que vos parents (ou l'un des 2 selon la clause bénéficiaire) ne seront pas décédés.

En ce qui concerne votre surendettement, si vous remboursez régulièrement et que vous n'avez aucun retard, votre nouveau compte n'en souffrira pas.

Par **Tisuisse**, le **10/07/2012** à **06:34**

A

Merci de rester sur le même topic en cliquant dans la case REPONDRE placée sous le dernier message.

Vous avez écrit le 09.07.2012 :

Merci pour votre réponse. J'ai juste une question à poser. Suite à ma première demande d'ouverture de compte à la MAPA; je ne sais pas vraiment si c'est un compte d'assurance vie, je suppose que c'est un compte de ce genre car l'argent pour l'ouverture que mes parents mettent reste bloqué. Par contre je voudrais savoir si ce genre de compte fonctionne comme un compte bancaire ? étant avec un dossier de surendettement je suis fichée partout, ma banque m'a dit que je ne pouvais pas ouvrir de compte en ayant un dossier à la banque de France. Mais ce genre de compte assurance est-ce possible ? n'oublions pas que ce compte en question sera à mon nom..... est-ce que l'assureur verra que je suis fichée ? Je ne souhaite réellement pas que mes parents le sachent car j'ai honte de ma situation. Alors j'insiste car j'en dors pas de la nuit, est-ce possible d'ouvrir de genre de compte ? avec mes sincères remerciements et surtout de votre rapidité à répondre à ma première demande.

Bien cordialement
sandrine